

**Dossier :**

**Les réformes Blanquer :  
Précarisation de l'école...**

Pages 5, 6, 7 et 8

**Bouches-du-Rhône :**

**Pour un vrai plan d'urgence à  
Marseille**

Page 9

**Education :**

**Evaluations CP : le SNUipp  
appelle au boycott !**

Page 11



N°705  
28 janvier 2019  
ISSN 07638086

# INFO Hebdo



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE



## Le SNUipp-FSU 13 vous souhaite une excellente année 2019 !

### Elections Professionnelles 2018

**CAPD 13 : le SNUipp-FSU 13, avec 236 voix de plus qu'en  
2014, reste le premier syndicat de la profession !**

**SNUipp-FSU : 4 sièges, SE-UNSA : 3 sièges, SNUDI-FO : 3 sièges**

### MERCI à tou.te.s celles et ceux qui ont apporté leur voix au SNUipp-FSU !

Résultats nationaux en P2 et départementaux en P12

## Elections professionnelles : Résultats nationaux

Les enseignant.e.s des écoles ont renouvelé leur confiance dans leurs représentants et leur rôle indispensable au quotidien pour défendre les personnels et l'école de la réussite de tous les élèves.

En dépit des bugs et de la complexité technique du scrutin, les enseignant.e.s et les enseignants des écoles ont été très nombreux à participer aux élections professionnelles qui permettent de désigner leurs représentants. Avec 73 785 voix, le SNUipp-FSU sort renforcé de ce scrutin, dans un contexte où le gouvernement remet en cause le

rôle des instances représentatives des personnels.



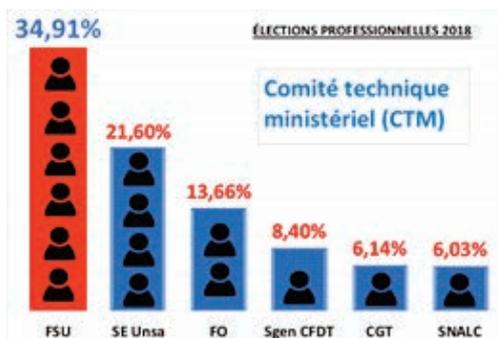
### Commission administrative paritaire nationale (CAPN)

Le SNUipp-FSU conserve ses six sièges avec 44,33% des voix devant le SE-UNSA qui recueille 25,12% des voix et trois sièges. Le SNUDI-FO arrive en troisième position avec 14,22% des voix et un siège.



### Comité technique ministériel (CTM)

Avec une augmentation de plus de 6 300 voix pour la FSU par rapport aux élections de 2014, les électeurs et électrices de l'Éducation ont renouvelé leur confiance dans les délégués du personnel de la FSU et ses syndicats pour les représenter. Ces élections montrent une grande stabilité des résultats entre les différentes organisations. Le nombre de sièges attribués au CTM restant à l'identique. La FSU reste sans conteste la première fédération de l'Éducation nationale. Un atout considérable pour continuer de défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions, le bon déroulement de leur carrière mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications et une amélioration de leurs conditions de travail.



### PsyEN : la FSU en haut de l'affiche...

Avec 51,47% des voix, le SNUipp et le SNES obtiennent la majorité absolue aux élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale. Un résultat qui confirme la confiance que les personnels accordent à la FSU pour défendre leur statut, leurs missions, leur carrière tant au niveau individuel que collectif.



## Pouvoir d'achat : Huit organisations syndicales appellent les agents publics à se mobiliser SIGNEZ la pétition !



Il est urgent, juste et possible, de revaloriser les salaires des plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique qui, au quotidien, travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

#### Pour cela, nous exigeons :

- des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- des mesures indiciaires sur le moyen et le long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.

#### Les premiers signataires :

Jean-Marc Canon (CGT Fonction publique), Mylène Jacquot (CFDT Fonctions publiques), Luc Farré (Unsa Fonction publique), Bernadette Groison (FSU), Gaëlle Martinez (Solidaires Fonction publique), Bruno Collignon (FA-FP), Nathalie Makarski (Services publics CFE-CGC), Denis Lefebvre (CFTC Fonction publique)



Signez la pétition !



**Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :**  
 de gauche à droite  
**Claire BILLES (secrétaire générale)**  
**Virginie AKLIQUAT, Laurence**  
**BAUSSANT, Frédéric BÉRETET, Barbara**  
**MIRET (secrétaires adjoint-e-s)**



## Sommaire

### Page 2 : Infos nationales

- Elections professionnelles : résultats nationaux
- Fonction Publique : Pétition pour le pouvoir d'achat

### Page 3 : Edito

### Page 4 : CAPD

- Promotions, rythmes d'avancement, indices
- Recours PPCR

### Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Les réformes "Blanquer" : une précarisation de l'Ecole

### Page 9 : Bouches-du-Rhône

- Audience avec le DASEN
- Un VRAI plan d'urgence pour les écoles et les élèves marseillais

### Page 10 : Education

- Laïcité : non à la révision de la loi de 1905

### Page 11 : Education

- Stop aux évaluations CP ! Le SNUipp-FSU appelle au boycott
- Rentrée 2019 : l'école en manque de postes

### Page 12 : L'actualité du SNUipp-FSU 13

- Les rendez-vous du SNUipp-FSU 13
- Elections professionnelles : résultats départementaux

## Edito

**L**e SNUipp-FSU 13 vous souhaite le meilleur pour 2019 ! A titre personnel et professionnel...

Il va d'abord falloir se battre contre une carte scolaire désastreuse faite avec 94 postes, quand les dédoublements de CE1 en REP en nécessitent 100 ! Avec une si faible dotation comment absorber la montée démographique, assurer la future obligation scolaire à 3 ans, baisser les effectifs de toutes les classes, ré-abonder les RASED et les postes de remplaçant-es ? Nous faire entendre est impératif pour empêcher une dégradation majeure de nos conditions de travail.

L'autre tournant de 2019 sera le mouvement : nous devons lutter contre la mobilité forcée version Blanquer ! Comment accepter l'imposition d'un poste à titre définitif à tous les collègues actuellement à titre provisoire, sans qu'ils ne puissent à minima choisir la fonction (adjoint maternelle ou élémentaire, brigade, etc...) ? Nous ne sommes pas des pions ! Nous avons réussi un concours difficile, nous sommes cadres A et nous n'accepterons pas d'être mutés n'importe comment en plus d'être mal payés, méprisés et peut-être demain baillonnés ! Le tout pour satisfaire un ministre qui ne parle jamais des « enseignants » mais toujours des « personnels » ,

refusant ainsi de reconnaître nos qualités pédagogiques et notre investissement.

Il va falloir aussi lutter contre une gestion purement comptable qui vise à supprimer les écoles maternelles au profit de d'écoles primaires, avec un « statut » de directeur pour environ 10% des collègues en fonction, quid des autres ?

Alors oui, pas étonnant que la colère gronde et qu'elle s'exprime via les stylos rouges, que la saturation face aux injustices sociales, fiscales se déverse par les gilets jaunes. Pas étonnant que les mouvements soient parfois « hors normes », hors manifestations dites « classiques », lorsque l'écoute gouvernementale n'est pas au rendez-vous. Nous ne sommes pas pour les débordements mais nous affirmons que les avancées sont urgentes, et nous devons pour cela être écoutés.

Alors, rassemblons-nous et faisons de 2019 l'année de l'amélioration de nos conditions de travail, qu'on enseigne à Marseille où ailleurs. !

Faisons feu de tout bois : signons la pétition pour notre "pouvoir d'achat", retrouvons-nous dans les RIS et les stages, échangeons et construisons ensemble un demain meilleur !

# Promotions

La CAPD du jeudi 20 décembre a examiné les promotions (passages d'échelon dans la classe normale et dans la hors classe). A ces promotions se sont ajoutés 2 700 promotions automatiques à l'ancienneté. Nous avons rappelé notre exigence d'améliorations salariales pour tous avec la perspective d'indice terminal 972. Cette CAPD a également étudié les recours PPCR.

## Promotions Instituteurs

Echelons	Nombre de promus
du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	1
du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	1
du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	1

## Promotions classe normale des PE

Echelons	Nombre de promus
du 2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	2
du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	75
du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	229
du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	222
du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	226
du 7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	396
du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	324
du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	452
du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	369

## Promotions PE Hors classe

Echelons	Nombre de promus
du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	19
du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	291
du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	40

## Promotions PE classe exceptionnelle

Echelons	Nombre de promus
du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>	2
du 2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	18
du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	22

## Les rythmes et indices

### Professeurs des Ecoles

Echelons	Durée échelon	Indice
1	1 an	383
2	1 an	436
3	2 ans	440
4	2 ans	453
5	2,5 ans	466
6	2 (avec accélération) ou 3 ans	478
7	3 ans	506
8	2,5 (avec accélération) ou 3,5 ans	542
9	4 ans	578
10	4 ans	620
11	/	664

### PE Hors-classe

Echelons	Durée échelon	Indice
1	2 ans	570
2	2 ans	611
3	2,5 ans	652
4	2,5 ans	705
5	3 ans	751
6	3 ans	793
7	/	821

### PE Classe Exceptionnelle

Echelons	Durée dans l'échelon	Indice
1	2 ans	690
2	2 ans	730
3	2,5 ans	770
4	3 ans minimum	826

## Recours PPCR

Lors du Groupe de Travail du 13 décembre, tous les recours ont été étudiés. Nous avons porté les demandes formulées par les personnels. Cet examen a conduit à 292 modifications d'avis. Le Secrétaire général a précisé que lors du séminaire académique, les Inspecteurs avaient eu connaissance de mots clés. Cependant, lui autant que l'Inspectrice adjointe ont eu beaucoup de mal à expliciter ces mots clés qui ne seraient pas un attendu, mais un élément technique utilisé par les IEN au moment de l'entretien de carrière pour situer les enseignants (excellent, très satisfaisant ou satisfaisant). Les mots clés rejoignent les appréciations des items en lien avec le référentiel de compétences PE.

Les avis non renseignés restent non renseignés mais en revanche, lors de la CAPD avancement, la totalité de ces avis devront être inclus dans le tableau d'avancement. Pour cela, le dernier rapport d'inspection sera pris en compte. La campagne HC 2019 interviendra plus tard dans l'année, les avis ne sont pas inscrits « dans le marbre », un nouvel avis sera donné.

Le SNUipp-FSU 13, malgré ces quelques corrections, considère qu'un effort de transparence reste à faire.



SNUipp-FSU

INFO Hebdo 4



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Les réformes Blanquer : une précarisation de l'école publique sans précédent !

**D**epuis son arrivée au ministère, Jean-Michel Blanquer multiplie les réformes et démonte petit à petit l'École, sa fonction, ses moyens.

Cela a commencé par une suppression de moyens drastique en imposant de créer les dédoublements de CP et CE1 sans postes dédiés.

Cela a pour conséquence, mécanique d'abord, de faire monter les effectifs des autres niveaux mais aussi de créer des classes non à 12 mais à 15, 16, 17. De plus, on ne raisonne plus à présent en termes de seuils mais de capacités d'accueil maximales des classes... et les recrutements d'enseignants contractuels sont en augmentation dans tous les départements !

Autre conséquence, qualitative cette fois, la disparition dans la plupart des circonscriptions d'interventions RASED dans ces classes, or un élève en grande difficulté ne voit pas ses problèmes résolus de part un effectif réduit, cela se saurait !

Cette mesure de dédoublement des classes a aussi des incidences sur le climat scolaire dans une école puisque les maîtres « chevronnés » doivent prioriser ces classes, ou travailler avec un-e collègue débutant-e sans temps de concertation ni formation spécifique, laissant ainsi aux collègues débutants les cours doubles de CM1-CM2 à 26 voire 27 élèves parfois !

Cela a aussi signé la disparition de nombreux postes de remplaçant-es, de maîtres de RASED, éléments pourtant clef de l'accompagnement des élèves en difficulté et dont les actions ont fait leur preuves !

C'est ainsi que tout le monde se retrouve en difficulté : les écoles sans remplaçant, épuisées par les répartitions récurrentes, les collègues chevronnés, parfois de CM2 qui ont pu se voir imposer des CP, devant adopter un rôle de formateur à titre gracieux, sans temps ni formation. Mais aussi les jeunes collègues des cours doubles ne sachant où donner de la tête tant la formation à l'ESPE peut être déconnectée du terrain et sans aide de RASED. Cela a engendré nombre de démissions.

La réponse est très vite apportée par le ministre : un pilotage par l'évaluation qui implique :

- Des évaluations diagnostiques multiples et standardisées
- Une réduction des apprentissages à maths-français
- Une formation et des gestes

professionnels imposés.

Il réduit ainsi les enseignants à des exécutants, ne respectant pas leur professionnalité, bref montre plus une attente d'obéissance servile de ses agents que des marques de confiance et de respect. Jusqu'où le ministre va-t-il aller pour satisfaire sa volonté de mettre les enseignants au pas ?

Limitation de notre pouvoir d'agir, accumulation d'injonctions, suppression du Cnesco, organe de dialogue et d'évaluation du système scolaire, nomination d'une colonel de l'armée comme cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique à la Dgesco...

**Le café pédagogique s'interroge lui aussi :** « La nomination d'une militaire à un poste aussi stratégique à l'Education nationale est une première. Le chef du service de l'action pédagogique porte à la Dgesco les réformes ministérielles. Numéro 2 de la Dgesco, il pilote les examens, dirige les écoles et établissements du socle commun et des lycées. Il dirige aussi la formation des enseignants. C'est donc un poste hautement stratégique pour le ministre puisque concrètement c'est lui qui fait appliquer les réformes pédagogiques sur le terrain. »

### Le SNUipp-FSU dit NON !

L'école, ne peut être gérée à la baguette, la "confiance" et la "bienveillance" ne se développeront pas à coups d'injonctions répétées !

Et pourtant, c'est bien à coup d'injonctions que Blanquer compte gérer les personnels : promotions PPCR au

mérite, ce qui n'était pas prévu dans le projet initial, réduction des droits des personnels pour le mouvement, etc...

### Et les élèves dans tout cela ?

Où est passée l'ambition d'une école émancipatrice ? L'objectif de former des citoyens éclairés, comprenant le monde qui les entoure ? Aux oubliettes !

Il faut dire qu'il est préférable de s'inspirer de théorie béhavioristes pour former des citoyens qui soient avant tout obéissants. Cette éducation, faite de réflexes pavloviens et de par cœur, du type de celle de nos grands-parents, ne permettra pas à l'École de jouer son rôle d'ascenseur social. Elle ne donnera pas la possibilité aux élèves issus des milieux modestes de développer leur esprit critique nécessaire à tout processus de réflexion.

La plupart des organisations syndicales, associations, chercheurs ont réagi rapidement mais le ministre reste « droit dans ses bottes » et s'attaque aussi au système scolaire en précarisant la formation initiale, en voulant supprimer 80% des postes de directeurs actuels au profit d'un petit nombre de super directeurs à statut hiérarchique, et pour cela faire disparaître l'école maternelle, pourtant enviée de par le monde, en créant uniquement des écoles primaires et en procédant à des fusions et autres regroupements d'écoles.

**SE SYNDIQUER ?**

**UNE VRAIE BONNE IDÉE**

**POUR MON MÉTIER • POUR MOI • POUR L'ÉCOLE**

- ▶ Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- ▶ Pour changer l'école et la société.
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ▶ Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- ▶ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

**SE SYNDIQUER, C'EST UTILE**

<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

CONCEPTION GRAPHIQUE: HENRIOT 7 JUILLET 2017

# Les réformes Blanquer : une précarisation

## La réforme est en marche : tour d'horizon

Début octobre, devant l'Assemblée nationale puis le Sénat, le ministre n'a rien dit du contenu de la loi. Un beau mépris pour les élus de la Nation. Le projet de loi a été présenté aux syndicats le 8 octobre. Sa première caractéristique est d'être un fourre-tout comprenant 24 mesures qui devront entrer en vigueur à la rentrée de septembre 2019.

### Cadeau au privé

La loi s'ouvre sur "le lien de confiance" entre enseignants, parents, élèves et institution scolaire, une mention sans doute chère au ministre.

L'article 2 introduit la scolarité obligatoire à 3 ans et est suivi d'un article qui prévoit la compensation par l'Etat des dépenses des communes du fait de cette mesure au bénéfice des écoles privées. La mesure, voulue par le président Macron, apparaît donc comme une opportunité pour l'enseignement privé. "Il n'y a pas de changement en ce qui concerne le privé lié à cette évolution", nous avait pourtant dit le ministre le 27 mars 2018...

### Les mains libres pour la réforme territoriale

L'article le plus immédiatement sensible pour les enseignants donne le droit au gouvernement de prendre les mesures relatives au nouveau découpage territorial par ordonnances, donc hors du contrôle du parlement. Ce nouveau découpage pourra affecter les procédures d'affectation des enseignants de façon importante et aura aussi des effets importants de "rationalisation" de la carte scolaire. A noter que le projet veut aussi "simplifier" le fonctionnement des conseils de l'éducation nationale.

### Des écoles publiques internationales financées par des entreprises

Le projet de loi prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignement international pour le premier et le second degrés. Sélectifs, ils dispenseront des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère (un cours de mathématiques en anglais, par exemple) pour des élèves « aptes » à suivre. Ils prépareront « soit à l'option internationale du diplôme national du brevet et à l'option internationale du baccalauréat, soit au baccalauréat européen ».

Ces établissements seront créés par arrêté du préfet, sur proposition conjointe de la région, des départements et des communes, après conclusion d'une convention. Ils seront dirigés par un chef d'établissement qui fera aussi office de directeur d'école.

Le budget de ces établissements publics locaux d'enseignement international pourra être abondé par des dotations versées par l'Union européenne ou d'autres organisations internationales, mais aussi par « des personnes morales de droit privé », autrement dit des entreprises ou des associations.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

### Evaluations : le décodage de Roland Goigoux

**"Une faible considération pour le travail enseignant" et "un message catastrophique pour ceux de maternelle", c'est ce que Roland Goigoux lit dans les évaluations nationales de CP et CE1.**

Dans un document, il analyse le contenu des évaluations qu'il éclaire de sa compétence sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

"On a confié la construction de ces évaluations aux cognitivistes du Conseil scientifique de l'Education nationale qui ne connaissent pas l'école", écrit-il. Pour Roland Goigoux, un test passé en tête à tête ne peut pas devenir valablement un test passé en classe. Il montre à partir de son étude "Lire Ecrire" que ce sont les habiletés de haut niveau, la compréhension, qui font la différence entre les élèves bons décodeurs et les autres. Or elles sont peu évaluées dans les tests à la différence du déchiffrage. Il explique

comment les seuils ont été calculés a posteriori, "de manière à ne pas avoir trop d'élèves à besoins". Pour lui ces tests apporteront une réponse inadéquate aux enseignants les invitant à faire "plus de phonologie pour compenser les difficultés phonologiques alors qu'il faudrait plutôt plus de phonographie, de décodage et d'encodage".



L'intégralité du document

### Scolarisation obligatoire à 3 ans : et puis ?

**En annonçant la scolarisation obligatoire à trois ans lors des Assises de la maternelle, le Président Macron n'a fait qu'entériner l'existant. Les questions demeurent concernant les moins de trois ans, les effectifs, la formation.**

L'obligation scolaire à 3 ans devrait étendre de fait la réglementation en termes de financement. Quelles sont les modalités envisagées pour éviter que l'extension générale aux écoles privées n'exacerbe la concurrence scolaire au risque d'entraîner une baisse des financements pour l'école publique ?

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle doit conserver une feuille de route ambitieuse. Cela passe d'abord par une amélioration des conditions d'accueil (espaces adaptés, mobilier...) et d'apprentissage avec une diminution des effectifs par classe, une

formation renforcée pour les enseignant-es dans le cadre des programmes de 2015. Cela nécessite également de développer la relation aux familles et de favoriser la collaboration avec les ATSEM, dans le cadre de la redéfinition de leur métier.



# ion de l'école publique sans précédent !

## Mise au pas des enseignants : La liberté d'expression menacée ?

Dans la loi « Pour une école de la confiance » examinée en février par les parlementaires, l'article 1 inquiète. Sa formulation concernant "l'exemplarité" des enseignants ouvre la voie à une obligation de réserve qui musellerait les personnels. Le SNUipp-FSU a interpellé plusieurs fois à ce sujet le ministre qui a reconnu que la rédaction de cet article devrait évoluer pour "lever les ambiguïtés". Pour défendre ce droit de chacun et chacune à s'exprimer : une pétition FSU #JeSuisUnEnseignant #JeSuisUneEnseignante.

« Par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation ». L'article 1 du projet de loi Blanquer pour l'école examiné prochainement par les parlementaires peut sembler anodin. Pourtant, l'ambiguïté de sa rédaction ouvre la voie à des restrictions de la liberté d'expression des enseignantes et des enseignants.

L'étude d'impact de la loi le confirme, puisque dans ce document ministériel accompagnant le texte, il est donné comme exemples d'atteintes à cette exemplarité les condamnations pour agressions sexuelles bien sûr mais aussi les situations dans lesquelles des enseignants « chercheront à dénigrer

après du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière plus générale l'institution scolaire ». Qu'en serait-il donc d'un professeur qui dénonce une réforme ou de tous les témoignages sur les réseaux sociaux tu type #PasDeVagues ? Récemment, à Dijon, une enseignante a été convoquée à la DSDEN pour avoir critiqué le Président...

### Le ministre veut revoir sa copie

Ce projet, comme sur d'autres points, a donc soulevé aussitôt de nombreuses inquiétudes dont celles du SNUipp-FSU qui a interpellé le ministre au Conseil supérieur de l'éducation, au Comité technique ministériel, ainsi que par voie de presse. Celui-ci a reconnu que cet article pourrait "évoluer pour lever les ambiguïtés et rassurer". Mais les doutes persistent puisqu'il a aussitôt ajouté que "le devoir de réserve existe déjà dans le droit". Ce qui par ailleurs est faux. Ce qui est dans la loi de 1983, concernant le statut des fonctionnaires et donc des enseignants, c'est un respect des instructions (programmes, circulaires...) ainsi qu'une obligation de discrétion, de neutralité et de secret professionnel c'est-à-dire de ne pas divulguer des informations sur leurs élèves par exemple. Et ceci dans l'exercice de ses fonctions. L'article 6 stipule même expressément une "liberté d'opinion".

### La pétition

Une pétition #JeSuisUnEnseignant #JeSuisUneEnseignante de la FSU rappelle que "la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général". Il est hors de question d'y renoncer et la loi pour l'école ne doit en aucun cas fait apparaître un devoir de réserve muselant les personnels.

### Signer la pétition



### Complément :

**Obligation de réserve : la retenue n'est pas le silence !**  
Article de Paul DEVIN,  
IEN, secrétaire général du SNPI-FSU



## Direction d'école

### Courrier intersyndical envoyé au Ministre : Pas de supérieur hiérarchique à l'école !

Les organisations syndicales SNUipp FSU, SNUDI-FO, CGT-UNSEN et SUD-éducation ont pris connaissance des récentes déclarations du ministre de l'Éducation nationale annonçant une future loi pour la création d'un statut de directeur-trice d'école. Nos organisations dénoncent une nouvelle fois le fait que cette annonce soit faite dans les médias avant même que les organisations syndicales n'en soient elles-mêmes informées et que l'agenda social prévoit des discussions sur cette question en 2019. Ceci n'est pas acceptable.

Ce nouveau statut entraînerait la mise en place d'un lien de subordination entre ces nouveaux personnels de direction et leurs collègues adjoint-es, pouvant conduire à des relations managériales au sein des équipes et une nouvelle organisation administrative de l'école, ce que nous refusons.

Le Ministre de l'Éducation nationale reprend aujourd'hui le vieux projet de créer un statut hiérarchique de directeur-trice à la tête d'un établissement doté d'un fonctionnement autonome que les mobilisations importantes des enseignants du premier degré, ont permis de bloquer jusqu'à aujourd'hui. : « Maîtres directeurs » de René Monory en 1986 (décret retiré), expérimentation de l'article 86 de la loi Fillon de 2004 (abrogé en 2011), décret EPEP De Robien en 2006-2007 (jamais publié).

Pour les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT-UNSEN et SUD-éducation, ce projet, s'il voyait le jour, conduirait à une modification en profondeur de l'école publique

et à son morcellement :

- Regroupement d'écoles autour du collège avec tutelle hiérarchique du-de la principal-e
- Recrutement par concours des future-es directeur-trices dans les écoles de 10 classes ou plus
- Fusion d'écoles pour arriver à 10 classes ou plus
- Déplacement de classes élémentaires CM1 et CM2 dans le collège.

### Il en résulterait :

- Une menace sur l'existence même de l'école maternelle et plus largement une perte de l'identité du 1<sup>er</sup> degré
- Une réduction du nombre d'écoles et le développement d'écoles à taille inhumaine
- Un renforcement du poids des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des inégalités entre les écoles
- Une remise en question de la place spécifique du conseil des maîtres et de l'ensemble des relations entre les personnels
- Une possible remise en cause du statut des PE fonctionnaires d'État.

Nos organisations se prononcent contre tout statut de directeur-trice et tout statut d'établissements autonomes. Elles porteront leurs revendications pour une meilleure reconnaissance de la direction d'école, passant notamment par une augmentation des décharges de service, une amélioration financière, une aide administrative pour chaque directeur et directrice avec des emplois statutaires de la Fonction publique.

# Les réformes Blanquer : une précarisation de l'école publique sans précédent !

## Analyse du projet de réforme de la formation initiale

**Ce projet de réforme est construit autour de 4 axes :**

- mettre en place des « pré-recrutements » dès la L2,
- modifier l'architecture de formation,
- resserrer la formation initiale sur les fondamentaux,
- mettre sous tutelle les ESPE.

### Mettre en place des pré-recrutements dès la L2

Le dispositif proposé n'a rien de comparable avec les pré-recrutements portés par le SNUipp-FSU, qui ont pour objectif d'assurer la démocratisation du métier.

Projet Blanquer	Projet du SNUipp-FSU
Des contrats seront proposés aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement avec des missions en classe avec une rémunération proportionnelle au temps de travail.	Pré-recrutements, intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves-professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de travail.
<b>En L2</b> : Observation en école primaire et dans le secondaire, co-interventions ponctuelles, encadrement d'activités adaptées et préalablement organisées notamment en cas d'absence ponctuelle et prévue, participation à l'aide aux devoirs et aux leçons	Une progressivité dans la mise en stage allant de l'observation à la pratique accompagnée.
<b>En L3</b> : Activités éducatives, notamment intervention dans les APC, co-interventions, participation à l'aide aux devoirs et aux leçons	Aucun étudiant ne devant être en responsabilité de classe, les stages en responsabilité ne peuvent intervenir à ce moment-là.
<b>En M1</b> : Enseignement de séquences pédagogiques complètes, remplacement d'enseignants compatibles avec la continuité pédagogique des enseignements, autres activités pédagogiques ou d'éducatrices précitées	

Dans le projet ministériel, les étudiants se destinant à l'enseignement devront être présents 8h par semaine dans l'école. De ce fait, ce dispositif amputera leurs horaires universitaires et par conséquent amoindrira leur réussite. De plus, ce dispositif réduira la formation professionnelle à un mimétisme des gestes professionnels, sans retour réflexif sur la pratique ni lien entre théorie et pratique. Enfin, il permettra la mise en responsabilité des étudiants dès la L2, allant de l'encadrement d'activité en cas d'absence ponctuelle et prévue au remplacement, ce qui permettra, en premier lieu, de disposer d'un vivier de remplaçants à bas coût.

### Modification de l'architecture de formation

Voir aussi notre article dans l'IH 704

Rappel : l'admissibilité serait placée en fin de L3 et l'admission en fin de M2, les admissibles seraient contractuels enseignants. Le risque est donc grand que leur affectation suive une logique de gestion et non de formation. En M1, elles et ils seraient à tiers-temps en responsabilité et à mi-temps en M2. Ils seraient fonctionnaires-stagiaires à plein temps en M2+1 et titulaires en M2+2, retardant leur entrée dans la carrière d'un an. Cela impactera leurs droits, leur AGS et droit à la retraite.

Il y a un vrai risque de constituer un vivier de contractuels enseignants avec celles et ceux qui ne réussiraient pas les épreuves d'admission, développant encore plus la précarité à l'entrée dans le métier.

### Resserrement de la formation initiale autour des fondamentaux

Au vue du projet de modifications de l'arrêté cadrant le master MEEF et son annexe présentant la philosophie de cette "nouvelle" formation des enseignants, choix serait fait de resserrer la formation autour des « indispensables » à la prise de poste et des fondamentaux. Sont évoquées des maquettes de master dont les volumes horaires de français, de maths et d'étude des droits et devoirs du fonctionnaire seraient d'au moins 55% du volume global, réduisant de fait les volumes des autres domaines : 20% serait consacré à la polyvalence et la pédagogie générale, 15 % à la pratique réflexive et la recherche et les 10% restant seraient aux mains de l'ESPE.

Le reste de la formation serait déporté sur la formation continue en T1 et plus, avec les réserves qu'on connaît sur celle-ci. Au-delà de cette répartition des contenus, il apparaît, tout au long de ce texte, des prescriptions très fortes tant au niveau des pratiques que des méthodes pédagogiques.

### Mise sous tutelle des ESPE

Le ministre entend remplacer les ESPE par des INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education). Pour mieux les contrôler et mettre la formation sous tutelle, il souhaite créer des cahiers des charges décidés unilatéralement par le rectorat, faire nommer les directions des INSPE par le ministre (via le recteur), sans passer par le conseil d'école, piloter ces instituts par les évaluations. De plus la place des formateurs propres est remise en cause. Il serait fait appel à des PEMF et des enseignants chercheurs, ponctuellement, en fonction des besoins. En outre, le projet d'arrêté master stipule que les personnels en temps partagé devraient représenter a minima 30 % des heures maquettes. On ne sait d'ailleurs pas comment sera fait le recrutement, quels seront leurs services, ni même leur statut...

Pour le SNUipp-FSU, cette réforme est inacceptable. Car elle ne porte pas une formation solide, progressive, susceptible d'assurer une expertise des gestes, des pratiques, des connaissances et d'outiller les enseignant-es pour qu'ils puissent assurer l'éducation des futurs citoyens.

## Audience du SNUipp-FSU 13 avec le DASEN

Le SNUipp-FSU 13 a rencontré le DASEN, le SG, l'IEA et la nouvelle DASEN-Adjointe, Mme Bluat.

En guise de vœux, nous avons préféré rappeler la nécessité de respecter les droits syndicaux et pour cela de donner les moyens aux représentant-es des personnels de faire leur travail : respect en matière de stages notamment, mais aussi de documents de travail ou de dialogue. Des efforts devraient être faits, des solutions trouvées.

Nous avons longuement mis en garde le DASEN sur l'épuisement de chacun-e en cette rentrée, particulièrement à Marseille où les enseignant-es, en fonction de direction notamment, avaient été mis à mal dès les premiers jours par faute d'information fiable sur des problèmes de cantine. A cela ont pu s'ajouter des problèmes de locaux importants : parfois à peine 10°C dans des classes, d'inondations, de panne

électrique, sans parler des punaises de lit ou autres cafards... Des problèmes « classiques » pour Marseille mais inadmissibles.

Le DASEN nous a dit travailler avec la Mairie et ne semble pas prendre la réelle mesure de la dégradation des conditions de travail.

Nous lui avons rappelé sa responsabilité quant aux conditions d'apprentissage des élèves et de travail de ses personnels dont il est censé protéger la santé... Nous serons vigilants sur ce dossier qui doit évoluer rapidement.

Concernant la scolarisation des plus petits à Marseille, nous nous sommes appuyés sur un écrit de la municipalité qui refusait une entrée à l'école d'un TPS au regard qu'une telle classe n'existait pas dans son école de secteur, sans proposer l'école d'à côté où il en existait une... ! La municipalité veut-elle vider les TPS afin que la DSDEN puisse

recupérer des postes ? Une fois de plus, nous avons demandé à ce que les choses se fassent dans les règles, à Marseille comme ailleurs !

Nous sommes ensuite revenus sur certaines « lubies » de circonscriptions : PPCR d'école, évaluations CP avec des réunions imposées et de trop nombreux documents souvent très chronophages à compléter...

L'IEA a rappelé la logique actuelle qui est bien celle d'un accompagnement bienveillant, à l'opposé de mesures discriminantes, et que tout travail de CP peut être prévu dans les heures dédiées à la formation sinon doit être récupéré sur les 108h.

Concernant les CP dédoublés, les IENs ont assisté à un séminaire national d'où chacun-e est ressorti-e avec une demande d'évaluation mais aucune forme n'est imposée.

## MARSEILLE : Un VRAI plan d'urgence pour les écoles et les élèves marseillais !

En fin d'année 2018, le SNUipp-FSU 13 avait demandé une audience en Préfecture afin de relancer le plan d'urgence pour les écoles marseillaises en lien avec les problèmes rencontrés au cours du premier trimestre : vétusté des écoles, manque de locaux, inondations, incidences du drame de la rue d'Aubagne et des autres évacuations d'habitats insalubres et dangereux...

La réponse négative, et tardive, vient de tomber car selon les termes de son refus, le Préfet considère que « le plan de rénovation des écoles marseillaises, ne relevant pas de notre compétence, la délégation ne sera pas reçue ». Jamais une demande d'audience n'avait reçu autant de mépris.

Ainsi, au moment où de nombreuses écoles sont confrontées à l'insalubrité générée par la vétusté, à l'insuffisance de chauffage, aux répercussions d'inondations, à la présence de rats, de punaises de lit et autres nuisibles (cafards par exemple), l'Etat par la voix du Préfet se désintéresse du plan initié en 2016, face au scandale de la situation des écoles marseillaises. Le choix de la Municipalité de recourir aux Partenariats Public Privé pour la construction de 36 écoles va cibler sur ces seules écoles une part importante des fonds destinés aux 408 autres écoles. Le principe de ces PPP, dont la Cour des comptes confirme qu'il est plus coûteux pour les finances publiques, va aggraver les conditions d'enseignement sur Marseille.

Ce positionnement du Préfet confirme le changement de ton des autorités académiques qui n'ont de cesse de se féliciter de la « qualité du dialogue » avec la mairie de Marseille malgré les nombreux signalements des écoles notamment auprès du CHSCT.

Pourtant, un plan d'urgence est d'autant plus nécessaire que de l'aveu même du directeur de l'Education de Marseille lors d'une réunion organisée début juillet sous la présidence de Monsieur le Recteur, le numéro Allo écoles qui devait permettre d'apporter des réponses plus rapides aux demandes de travaux d'entretien des écoles s'est grippé, et les écoles attendent encore pendant des mois voire des années des travaux d'entretien courant sans compter les rénovations plus coûteuses qui restent largement insuffisantes au regard de la vétusté de certaines d'écoles. A ce rythme, les retards en construction et réhabilitation ne se combleront jamais !

En 2016, de multiples alertes ont été lancées par plusieurs collectifs de parents d'élèves et organisations, dont le SNUipp-FSU 13, sur la situation des écoles marseillaises et les conditions d'enseignement induites pour les quelques 75 000 élèves des écoles maternelles et élémentaires de notre commune. C'est sous la pression de ces derniers qu'un plan d'urgence avait été mis en place, en grande partie grâce à l'argent de l'Etat. Quid des sommes engagées ?

Au niveau de l'encadrement : ATSEM, surveillance, ménage et restauration scolaire, le compte n'y est pas. On est bien loin de 1 agent pour 18 élèves annoncés par la Mairie, et les écoles subissent la pénurie de personnels jamais remplacés ou déplacés sur d'autres écoles encore plus déficitaires. Pendant les temps d'interclasse, dans les cours de récréations, hors du personnel affecté au service des repas, l'encadrement est très insuffisant : plus de 60 élèves par agent en élémentaire et 30 voire plus en maternelle.

La municipalité a tenté de monter les parents d'élèves contre les agents municipaux en diffusant des chiffres qui

ne correspondent pas à la réalité du quotidien des écoles. Aujourd'hui, en pleine reprise du mouvement social des agents municipaux, la municipalité choisit la carte du passage en force en refusant tout dialogue et en procédant à des réquisitions de grévistes, du jamais vu !

Le SNUipp-FSU 13 condamne ces choix qui jettent de l'huile sur le feu et d'autre part mettent les écoles dans de grandes difficultés face à la colère des parents démunis.

Nous exigeons la mise en place d'une table ronde pour faire un état des lieux et sur les constructions, les rénovations d'urgence et les travaux d'entretien à réaliser dans les écoles marseillaises. Il n'est pas possible d'accueillir les élèves dans de telles conditions en 2019. Marseille doit se préoccuper de sa jeunesse et l'Education Nationale des conditions d'apprentissage des élèves comme des conditions de travail de ses personnels !

**Un VRAI plan d'urgence pour les écoles et les élèves marseillais !**

**Le fonctionnement du système éducatif, la qualité de l'enseignement sont en jeu. L'Etat ne peut se désintéresser de cette question !**

**Le SNUipp-FSU 13 n'en restera pas là, il s'adresse au ministre !**

## Laïcité, non à la révision de la loi 1905

Le 9 décembre est la journée de la laïcité depuis la signature le 9 décembre 1905 de la loi de séparation entre l'Église et l'État, pilier de la République française. Les organisations laïques ont fêté cet anniversaire sur fond d'inquiétudes avec des projets gouvernementaux de révision de cette loi pour encadrer plus étroitement les mouvements religieux.

Les organisations laïques dont la FSU mettent en garde contre des modifications qui fragiliseraient cet équilibre plus que centenaire.

### Le communiqué

Des projets de révision de la loi de 1905 seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre V de la loi, intitulé Police des cultes fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir. Les organisations laïques, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient

les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État.

Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

- Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
- Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Elles demandent, par-delà les débats inutiles que suscitent ces projets de révision, que soit déjà et complètement appliquée la loi.



**POUR TOUS : 66% DE LA COTISATION DÉDUITE DES IMPÔTS OU REMBOURSÉE EN CRÉDIT D'IMPÔTS**

**Pour la 1<sup>ère</sup> adhésion : la cotisation à 50% !**

**Pratique : Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>**



**SNUipp 13**

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

**La cotisation à 34%**

**Les cotisations 2018-2019 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2018. Il vous sera adressé en février ou mars 2019 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.**

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNUipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

## Bulletin d'adhésion 2018/2019

NOM : ..... Adresse : .....  
 NOM de jeune fille : .....  
 Prénom : ..... Code postal ..... Ville .....  
 Tél. : ..... e-mail (personnel) : .....  
 Date de naissance : ..... Ecole : .....  
 Sexe : M F e-mail (école) : .....  
 Adj. Mat.  Adj. Elem.  Dir. ....cl.  Autre (préciser) ..... Echelon : .....  
 Temps partiel ?  OUI  NON Quotité ..... % Nomination  à titre DEF.  à titre PROV.  
**Catégorie professionnelle**  
 PE  PE HorsClasse  PE CI Exc  Instit.  Instit. spé.  PEGC  PEGC HCI  
 PEGC CI Exc  Etudiant  PFSE  Retraité(e)  AADE /AVS

**Montant de la cotisation : ..... euros**

- par Chèque  par virement  en espèces  
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

**C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)**

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC CI. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

**Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros**

**Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros**

**Directeur établissement spécialisé : +40 euros**

**PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros**

**Retraités : Indice < 500 : 101 euros 500 < Indice > 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros**

**Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AADE/AESH/M1 : 32 euros**

**Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum**

## Stop aux évaluations CP ! Le SNUipp appelle au boycott !

Dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale le 14 janvier, le SNUipp-FSU, le SE-Unsa, le Sgen-CFDT, le Snudi-FO, la CGT-Éduc'action et SUD-Éducation demandent ensemble l'abandon de la deuxième phase des évaluations CP prévue fin janvier.

Les syndicats d'enseignants constatent que la deuxième phase des évaluations CP prévue pour fin janvier s'engage dans les mêmes conditions que la première. « La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. En excluant les enseignants des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces évaluations, mais aussi en excluant toute remédiation issue des RASED, aucune réponse pertinente n'est apportée aux besoins identifiés. »

Or, qu'il s'agisse des finalités, des contenus, des conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats, les enseignants remettent très majoritairement en cause leur pertinence et leur utilité.

Par ailleurs, « les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accroître le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes. »

### Des objectifs douteux

Les syndicats interrogent également le ministre sur la manière de mener ces évaluations standardisées, pointant une grande

confusion sur les objectifs qui nourrit des inquiétudes quant aux visées du ministère. « Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser. », souligne le courrier.

À moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves ?

### Un abandon pur et simple

Les syndicats suspectent cette hypothèse. Et pour eux « Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants. »

Pour les organisations signataires, c'est inacceptable. Elles demandent donc à Jean-Michel Blanquer l'abandon de ce protocole d'évaluation.

## Rentrée 2019 : l'école en manque de postes

La répartition, académie par académie, des postes créés pour la rentrée 2019 a été dévoilée par le ministère de l'Éducation nationale, avec zéro moyen supplémentaire pour un bon tiers d'entre elles.

Les "moyens d'enseignement" distribués (2 325) ne permettront pas de remplir l'objectif de dédoublement des CE1 en REP et REP+, ainsi que celui de rendre la maternelle obligatoire à 3 ans. Deux dispositions qui à elles seules en consommeraient 5 000. Il faudra donc fermer ailleurs, où les conditions d'enseignement se dégraderont.

Une dotation positive de 2 325 postes, avec une légère baisse des effectifs élèves, il pourrait y avoir de quoi être satisfait. Et pourtant non... Derrière l'apparence des chiffres bruts, se cache une tout autre réalité. Comme par exemple le fait qu'il en faudra déjà 4 000 pour achever le dédoublement des classes de CE1 dans les REP+ et l'effectuer dans les REP.

Il en faudra 1 000 de plus pour mettre en œuvre la décision de rendre la maternelle obligatoire à 3 ans, faisant au passage un grand cadeau au privé.

Autant de moyens qu'il faudra donc, comme l'an passé, trouver ailleurs. En finir définitivement avec le « Plus de maîtres » par exemple, fermer aussi dans le rural, en maternelle, tout en

chargeant un peu plus les autres classes.

### Introuvables cartes scolaires

Avec treize académies qui affichent un zéro pointé en termes de moyens supplémentaires, dans de très nombreux départements les dotations seront donc négatives et les cartes scolaires s'annoncent redoutables...

Pour notre académie, la dotation est de 110 postes à répartir entre les différents départements. Quand on sait qu'il va falloir prendre en compte à la fois l'augmentation démographique et les dédoublements des CE1 de REP, on s'attend à des classes à effectif de moins en moins réduit et à de très nombreuses fermetures comme absences d'ouvertures pourtant nécessaires, comme par exemple celles des TPS.

Un tel projet est inacceptable pour le SNUipp-FSU 13.

**Dernière minute :  
94 postes  
pour le 13...**

	Mesures de rentrée 2019
AIX-MARSEILLE	110
AMIENS	15
BESANÇON	0
BORDEAUX	94
CAEN	0
CLERMONT-FERRAND	0
CORSE	48
CRETEIL	502
DIJON	0
GRENOBLE	31
GUADELOUPE	0
GUYANE	150
LILLE	44
LIMOGES	0
LYON	175
MARTINIQUE	0
MONTPELLIER	49
NANCY-METZ	0
NANTES	0
NICE	38
ORLEANS-TOURS	0
PARIS	40
POITIERS	0
REIMS	0
RENNES	0
REUNION	122
ROUEN	34
STRASBOURG	56
TOULOUSE	55
VERSAILLES	462
MAYOTTE	150
TOTAL	2 175*

\* Réserve : + 150 ETP  
Pour une dotation totale de 2 325 postes

# Les rendez-vous du SNUipp-FSU 13

## Stages "Mouvement"

Comme nous vous l'avons indiqué, les règles du mouvement changent cette année suite à la parution de la circulaire ministérielle sur la mobilité obligeant les départements à respecter des priorités nationales.

Le SNUipp-FSU 13 vous aide à décrypter ces nouvelles règles afin de vous permettre de faire sereinement votre mouvement. Pour cela, le SNUipp-FSU 13 organise des stages à destination de tous les Professeurs des Écoles :

**Marseille** : mardi 12 mars

**Aix** : mardi 12 mars

**Arles** : mardi 19 mars

**Martigues** : mardi 19 mars

**Et Spécialement pour les débuts de carrière :**

**Aix** : le mardi 26/03 à l'ESPE

**Marseille** : le jeudi 28/03 à l'ESPE

### Expéditeur : **INFO** *Hebdo*

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille  
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône  
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**

N° 705 du 28 janvier 2019

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

## DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE  
OU QUE VOUS SOYEZ



[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP), 61 rue Talibout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 759 consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr) proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

# Elections 2018 Résultats départementaux

**E**n dépit des bugs et de la complexité technique du scrutin, les enseignant.es des écoles ont été très nombreux.es à participer à l'élection de leurs représentants. Le SNUipp et la FSU remercient toutes celles et ceux qui leur ont apporté leurs voix.

Bureaux de vote électroniques fermés quelques heures après leur ouverture le 29 novembre, reprise chaotique du scrutin le lendemain et bugs à répétitions : les conditions d'organisation des élections n'avaient rien d'idéal pour faire vivre dans de bonnes conditions cet important moment de démocratie sociale.

Pourtant, les enseignant.es des écoles ne se sont pas découragé-es. Avec une participation de 47,40 % à la CAPD, en hausse de plus de six points par rapport au scrutin de 2014, ils ont été près d'un sur deux à participer à l'élection de leurs représentants syndicaux auprès de l'administration pour les quatre ans à venir.

A la veille d'un projet de suppression des CAP et des CHSCT, le premier résultat montre l'attachement de toute une profession à un dialogue social vivant, utile à l'école et à ses personnels.

**Le SNUipp-FSU 13 remercie toutes celles et ceux qui leur ont apporté les 236 voix qu'il a obtenues en plus à la CAPD. (4 SNUipp-FSU, 3 SE-UNSA, 3 SNUDI-FO)**

**La FSU reste aussi majoritaire dans les instances traitant de la carte scolaire, que ce soit au CTA (4 FSU, 2 UNSA, 2 FO, 1CGT, 1 SIAES) et au CTSD (4 FSU, 2 UNSA, 2 FO, 1CGT, 1 SIAES).**

**Nous savions que nous pouvions compter sur vous pour voter et faire voter ! Un grand merci à toutes et tous !**



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS  
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

**CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE**

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE**  
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : [07901@creditmutuel.fr](mailto:07901@creditmutuel.fr)

**6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE**  
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : [0790101@creditmutuel.fr](mailto:0790101@creditmutuel.fr)

**20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON**  
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : [0790102@creditmutuel.fr](mailto:0790102@creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant